



Commission de l'Organisation des Compétitions Au 26 novembre 2024

Communication :

Pour toute demande concernant la COC 93, merci de bien vouloir les faire parvenir à l'adresse mail de la commission "5893000.coc@ffhandball.net"

Rappel concernant le Règlement particulier voté lors de l'Assemblée Générale

REGLEMENTS PARTICULIERS DEPARTEMENTAUX

Article 1 – HORAIRES DES RENCONTRES OFFICIELLES DES CATEGORIES

1.1 : +16 féminins et masculins

- Vendredi de 19h00 avec accord du club adverse
- Samedi de 18h00 à 21h00
- Dimanche de 10h00 à 16H00

1.2 : U18 féminins et masculins

- Samedi de 14h00 à 19h00
- Dimanche de 10h00 à 16H00

1.3 : U15 féminins et masculins

- Samedi de 14h00 à 18h00
- Dimanche de 09h00 à 15H00

1.4 : U13 féminins et masculins

- Samedi de 14h00 à 17h00
- Dimanche de 09h00 à 15H00

1.5 : U11 Mixtes et féminins

- Samedi de 13h30 à 17h00
- Dimanche de 09h00 à 15H00

Article 2 – MODIFICATIONS DE RENCONTRES

Se référer au règlement régional.

Article 3 – DELAI D'ETABLISSEMENT DE LA CONCLUSION

La conclusion devra être établie 21 jours avant la journée de championnat sous peine d'amende financière.

Article 4 – DELAI D'ETABLISSEMENT DE LA CONCLUSION

Les feuilles de match devront être envoyées dans Gesthand avant le lundi midi pour les rencontres du weekend et pour les rencontres en semaine, le surlendemain midi sous peine de sanction financière.

Article 5 – RESPONSABLE DE SALLE

Pour toutes les rencontres des U11, U13, U15, U18 et +16 ans, le club recevant devra inscrire un responsable de salle majeur sur la FDME sous peine de sanction financière.

Article 6 – SECRETAIRE ET CHRONOMETREUR

Sur toutes les rencontres +16 ans, le club recevant à l'obligation de fournir un secrétaire et chronométrateur majeur, s'il s'agit d'un licencié mineur, il doit être accompagné à la table de marque d'un licencié majeur du même club.

En l'absence de ces officiels, le club recevant sera sanctionné d'une amende définie dans le guide financier.



CHAMPIONNATS MASCULINS

Championnat U11 Mixtes

Poule Excellence (du 07-08/12/2024 au 17-18/05/2025) – MATCHS A/R

POULE UNIQUE
TREMBLAY HB NEUILLY PLAISANCE SPORTS CM AUBERVILLIERS NOISY-LE-GRAND HB MONTREUIL HB HBC LIVRY GARGAN BLANC MESNIL SHB VILLEPINTE HBC

Poule Honneur (du 07-08/12/2024 au 17-18/05/2025) – MATCHS A/R

POULE UNIQUE
HBC NEUILLY-SUR-MARNE SECTION RAINCÉENNE HB HBC ROMANVILLOIS AS BONDY VILLEMOMBLE HB HBC GAGNY HBC LIVRY GARGAN 1B USM AUDONNIENNE

Poule 1^{ère} Division (du 07-08/12/2024 au 17-18/05/2025) – MATCHS A/R

POULE UNIQUE
AULNAY HB MONTFERMEIL HB BLANC MESNIL SHB 1B VILLEPINTE 1B S.O ROSNY SAINT-DENIS HB ES SEVRAN MONTFERMEIL HB 1B

Dans le cas où deux équipes inscrites d'un même club ou entente dans la division, une liste bloquée de 7 joueurs par équipe est demandée par la COC 93 et devra être fournie avant la première date de match.

Poule 2^{ème} Division (du 07-08/12/2024 au 17-18/05/2025) – MATCHS A/R

POULE UNIQUE
TREMBLAY HB 1B LILAS-PRE HB AS DRANCY MONTREUIL HB 1B AC BOBIGNY HBC ROMANVILLOIS 1B HBC GAGNY 1B HBC DU BOURGET



Poule 2^{ème} Division (du 07-08/12/2024 au 17-18/05/2025) - MATCHS A/R

POULE A	POULE B
HBC NOISEEN S.O ROSNY 1B PANTIN HBC VILLEMOMBLE HB 1B CM AUBERVILLIERS 1B EXEMPT	TREMBLAY HB 1C NEUILLY PLAISANCE SPORTS 1B HBC GAGNY 1C NOISY-LE-GRAND HB 1B HBC NEUILLY-SUR-MARNE 1B EXEMPT

Des Matches de classements seront organisés à la fin des matchs retour.

Le Président de la COC 93
Samir MESROUR